



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-151

Objet : Passation d'un marché avec madame Agnès Kiefer pour l'animation de trois ateliers de création d'un carnet de voyage, les samedis 15 avril, 13 mai et 17 juin 2023.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de proposer des ateliers de création d'un carnet de voyage afin de :

- Décliner les actions culturelles en lien avec le slow living ou éloge de la lenteur, thème retenu pour l'année 2023.
- Répondre aux missions des médiathèques en offrant au public des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité.
- Valoriser les collections de la médiathèque autour des livres de voyage et des techniques de dessin.

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec madame Agnès Kiefer, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par madame Agnès Kiefer est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour trois ateliers de création d'un carnet de voyage à la personne susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et madame Agnès Kiefer, illustratrice et auteure de bande dessinée, demeurant 11 rue Raphaël Corby, 78220 Viroflay, pour trois ateliers de création d'un carnet de voyage.

Article 2 : les ateliers se dérouleront les samedis 15 avril, 13 mai et 17 juin 2023, de 10h à 11h30 au Labo numérique de la Médiathèque, sur inscription.

Article 3 : Chaque participant devra suivre les 3 ateliers et utiliser son propre matériel.

Article 4 : le montant du marché s'élève à 360€ TTC, (non assujetti à la TVA). Cette somme est prévue au budget primitif 2023 (6228-321).

Article 5 : le marché prend effet à compter de sa notification.

Article 6 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 16/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230320-DEC_2023_151-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Acte affiché du 20/03/2023 au 21/05/2023